



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025 PARC DE MONTAUD



13 Mai 2026

18, rue Benoit Frachon- 42000 SAINT ÉTIENNE
Tél : 04 77 33 41 76 - www.parc-montaud.fr
Mail : parcdemontaud@orange.fr
Siret : 310 190 137 000 29

RAPPORT MORAL 2025

Avant tout, nous tenons à remercier les usagers, les partenaires et les financeurs présents aujourd'hui à notre Assemblée Générale qui témoigne de l'intérêt que vous portez à notre association Parc de Montaud.

Merci également à notre équipe de salariés sans qui rien ne serait possible et dont l'engagement au quotidien permet de faire respecter les valeurs et les buts de notre association.

En 2025, nous avons poursuivi la réflexion commencée en 2024 lors du DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) et avons acté une séparation structurelle avec la création de 2 sous-établissements (ACI et EVS) avec deux comptabilités distinctes à partir de janvier 2026. Mais la démarche n'a pas pu être conduite à son terme pour des raisons budgétaires par manque de fonds propres de l'EVS ; ce qui nous a conduit à nous donner 2 ans de réflexion supplémentaires pour essayer d'aller au bout de la démarche initiale.

Il a aussi été décidé que les conseils d'administration se dérouleraient en deux temps avec une première partie où chaque pôle (ACI et EVS) se réunira avec des administrateurs répartis entre les deux établissements et une deuxième partie où l'ensemble des membres fera une mise en commun des différents points discutés tout en ayant à cœur de faire vivre la Charte de Coopération établie et que nous tenons toujours à votre disposition.

Cela a demandé un important travail aux administrateurs ainsi qu'à nos directrices et secrétaire, mais réfléchir à l'évolution de notre structure est un sujet passionnant.

Nous souhaitons aussi remercier le cabinet Font Guillot qui nous a apporté son expertise à de multiples reprises.

On pourrait penser que tout va bien dans le meilleur des mondes, mais il n'en est rien.

Nous ne pouvons ouvrir ce rapport sans confronter les chiffres à la réalité de nos rues. À Saint-Étienne, le taux de pauvreté frôle les 25 %, soit le double de la moyenne nationale. Dans nos quartiers prioritaires, ce chiffre culmine à 47 %. La précarité gagne du terrain : le chômage repart à la hausse et le nombre de "NEETs" (jeunes qui ne sont engagés ni dans un emploi, ni dans une formation, ni dans un enseignement formel) a bondi de 16 % en un an.

Derrière ces statistiques, il y a des visages, des trajectoires brisées et une marginalisation qui s'accroît chaque jour alors même que nos financements montrent une diminution de 10 % du PLA en 2025, soit 4 490 €. À ce jour, il faut aussi anticiper une nouvelle réduction de 30 % en 2026 soit 12 123,5 € et une baisse supplémentaire de 50 % (encore à confirmer) en 2027 soit 14 143 €. Si ces projections sont avérées, notre structure subirait une perte totale de 30 756,5 € sur la période 2025-2027 ce qui mettra le pôle EVS en péril si la situation reste en l'état.

Les pouvoirs publics sont-ils prêts à ce que notre intervention auprès des jeunes soit fortement diminuée, voire supprimée définitivement, alors même que notre quartier est devenu un Quartier Prioritaire de la Ville ?

Au niveau du pôle ACI, nous nous heurtons à une décision incompréhensible : le gel des ETP (Équivalents Temps Plein) imposé par la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités). Ce verrou administratif est un frein brutal. Limiter nos postes, c'est sciemment limiter le retour à la dignité par le travail pour des dizaines de Stéphanois, alors que notre expertise de 17 ans et nos nouveaux projets nous permettraient de les accueillir demain.

Par ailleurs, en seulement deux ans, la Région AURA a amputé notre subvention de 40 %, soit 11 000 €. Ce désengagement brutal est un signal alarmant : la lutte contre la précarité et le retour à l'emploi des plus vulnérables sont-ils encore une priorité pour nos pouvoirs publics ?

V 1 - Répartition analytique	Parc	Pilotage	EVS	ACI
Total charges	1 065 300	173 601	236 841	654 858
%age		16,3%	22,2%	61,5%
Total produits	1 101 720	106 452	267 379	727 889
%age		9,7%	24,3%	66,1%
Résultat	36 420	-67 149	30 538	73 031

V2 - Répartition analytique	Parc	Pilotage	EVS	ACI
Total charges	1 065 300		323 642	741 659
%age			30,4%	69,6%
Total produits	1 101 720		320 605	781 115
%age			29,1%	70,9%
Résultat	36 420		-3 037	39 457

Commentaires sur la répartition des frais de fonctionnement :

A partir d'une étude de l'analytique, une répartition des frais de fonctionnement a été établie à 67 179 € pour une répartition entre les deux structures ACI et EVS. L'objectif est que chacune puisse prendre en charge sa partie et indique aux partenaires-financeurs les attendus en terme de subventions de fonctionnement.

Points Bilan Financier 2025 – Association Parc de Montaud

ÉVOLUTION SALARIALE :

- ACI : baisse significative liée au non-remplacement de deux postes d'encadrants, représentant une diminution de 33 567 €. Cette évolution s'explique notamment par l'absence d'encadrant en rénovation et le départ de Nourredine en septembre.
- EVS : hausse des charges salariales, en lien avec l'application de la convention ALISFA (2024–2027) ainsi qu'au recrutement en CDD d'un animateur enfance/jeunesse pour remplacement

CHARGES LIEES A L'ACTIVITE :

- ACI : Baisse significative des achats.
- EVS : vigilance à avoir sur l'augmentation des coûts liés aux activités et aux transports. Cette hausse impacte notre offre, avec des conséquences directes sur la fréquentation des enfants, en baisse sur certains services.

RECETTES D'ACTIVITE (ACI):

- ACI : Les recettes sont en progression, notamment grâce au développement des chantiers bois (rénovation et menuiserie).

- EVS : Cette dynamique est également soutenue par le financement de projets via Alliage Habitat.

QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE (QPV) :

- Depuis janvier 2024, ce dispositif permet de soutenir financièrement certains projets. Toutefois, il ne s'agit pas de subventions de fonctionnement.

- La mise en œuvre des actions nécessite des avances de trésorerie, ce qui fragilise notre situation bancaire.

- Une piste d'amélioration serait la mise en place de financements pluriannuels, afin de sécuriser les projets.

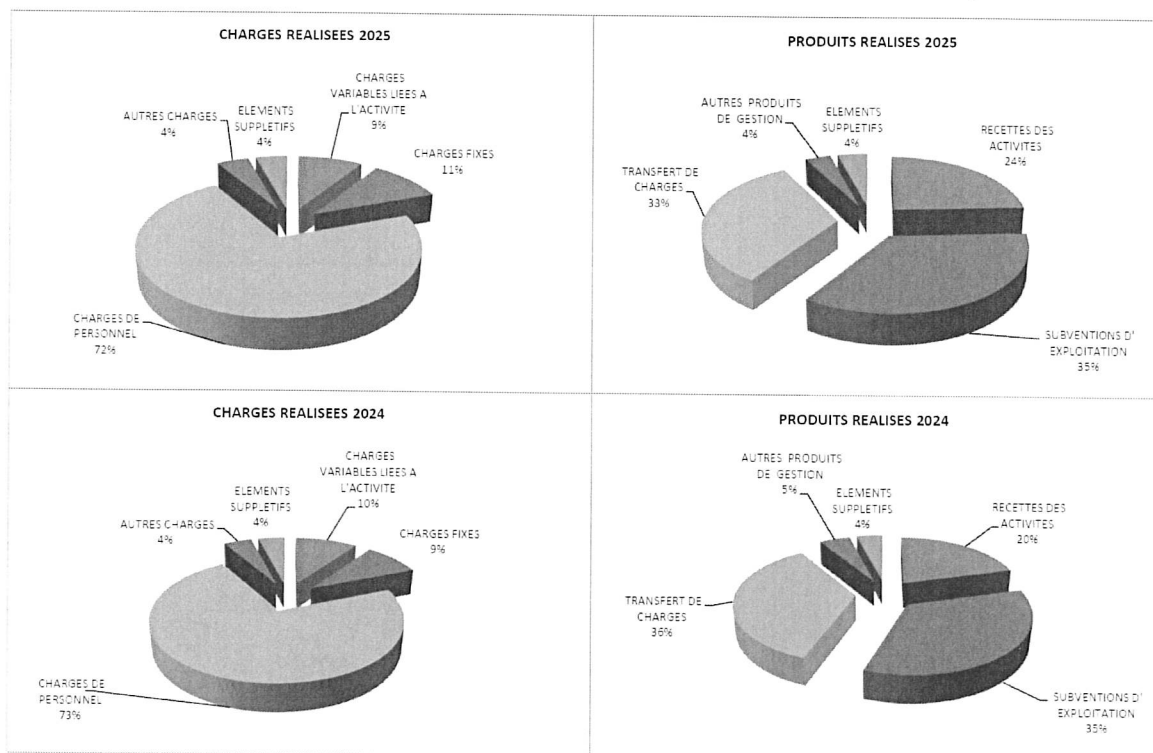
ATELIER BOIS (ACI) :

- Rappel : environ 50 000 € de dépenses annuelles pour les locaux de la rue Poncetton (loyer, fluides, taxe foncière).

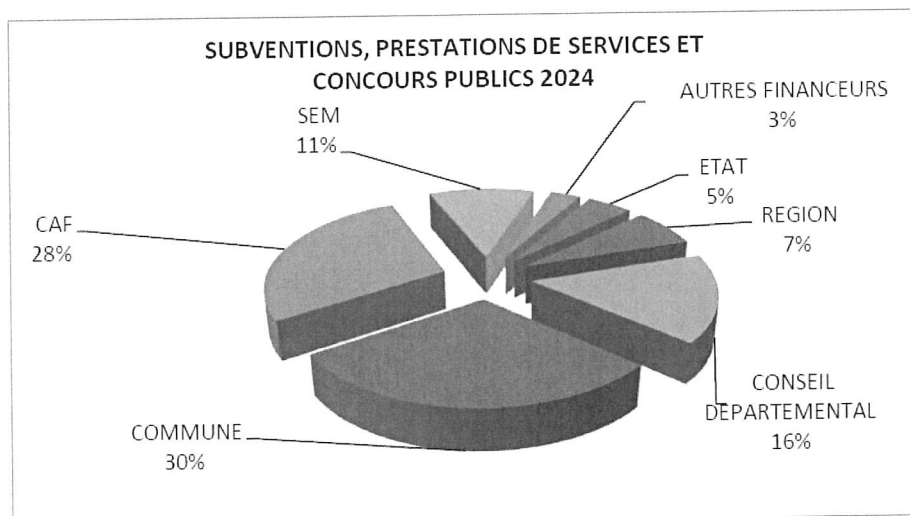
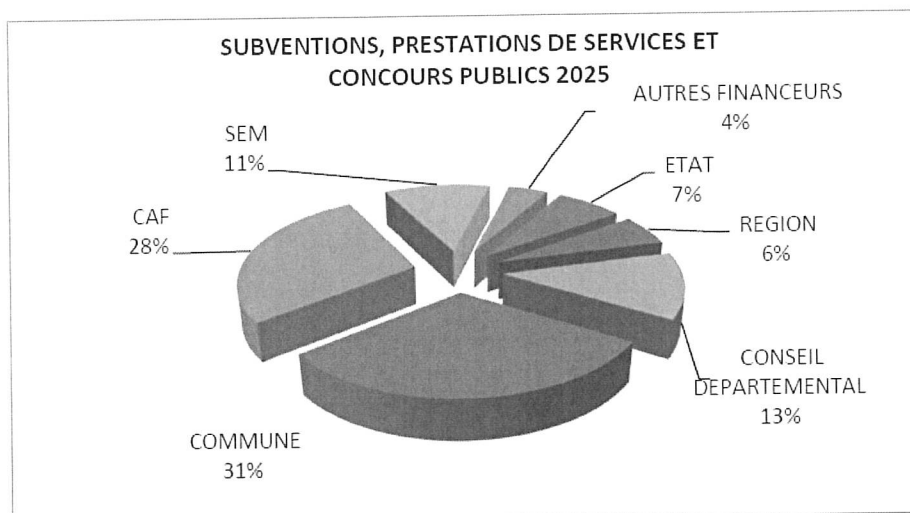
- À noter : les ateliers de Montaud ne bénéficient toujours pas de subventions de fonctionnement au titre des dispositifs d'insertion.

REPRESENTATION GRAPHIQUE DES BUDGETS REALISES 2024 ET 2025

REPRESENTATION GRAPHIQUE DES BUDGETS REALISES 2024 ET 2025



SUBVENTIONS	BUDGET REALISE 2024		BUDGET REALISE 2025		ECARTS	En %
	Montant €	%	Montant €	%		
ETAT	20 000	5	28 600	7	8 600	+43%
REGION	29 000	7	23 477	6	-5 523	-19%
CONSEIL DEPARTEMENTAL	66 678	16	50 450	13	-16 228	-24%
COMMUNE	120 819	30	123 244	31	2 425	+2%
CAF	113 886	28	111 470	28	-2 416	-2%
SEM	45 800	11	45 800	11	0	0%
AUTRES FINANCEURS	13 000	3	17 571	4	4 571	+37%
TOTAL DES SUBVENTIONS	409 183	100	400 612	100	-8 572	-2%



Commentaires :

La baisse des subventions reste globalement présente. Par rapport à 2024, elle s'accroît au Département avec -24 % comme pour la Région de -19%.

L'augmentation des subventions versées par l'Etat de 43% correspond à des dépôts de projets depuis le passage en QPV.

La partie « Autres financeurs » en augmentation de + 37% répond à des financements pour le dispositif Premières Heures en Chantier provenant de Convergence et de la BNP.

Analyse de la situation financière

Au 31 décembre 2025, le fonds de roulement s'élève à 153 713 € soit 53 jours de fonctionnement. La situation financière reste en dessous des préconisations de la CAF (90 jours)

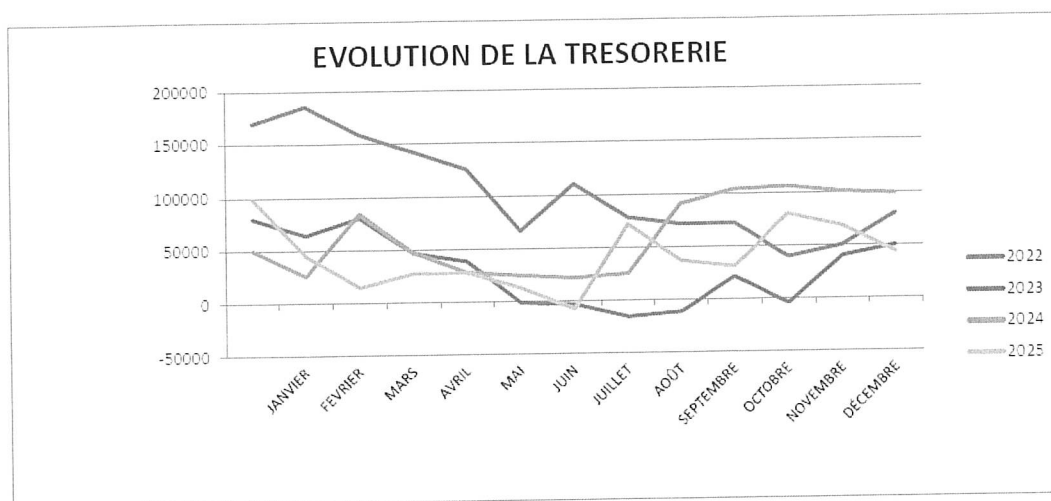
ANNEE	FONDS DE ROULEMENT (en euros)	NOMBRE DE JOURS DE FONCTIONNEMENT
	€	En jours
2017	110 399	51
2018	101 115	53
2019	145 581	64
2020	176 204	78
2021	124 958	48
2022	86 787	32
2023	83 413	30
2024	113 362	38
2025	153 713	53

Commentaire :

Un fond de roulement de 53 jours, nous ramène au même niveau que celui de 2018 et assure une sécurité financière au Parc.

Ce tableau peut être « trompeur » par rapport à la réalité du besoin de la structure et de ses deux entités. En effet, il pourrait laisser entrevoir que le Parc a une marge financière de 36 419 €. Si l'entité EVS a besoin d'un budget à l'équilibre, l'ACI a besoin d'avoir un fonds d'investissement (provision).

Evolution de la trésorerie en 2025



Commentaire :

Comme nous le signalons chaque année, le versement tardif des subventions entraîne une difficulté de gestion financière sur l'ensemble de la structure. Il peut être constaté que le niveau le plus bas a été atteint en juin 2025 comparable à l'année 2023. Pour garantir le paiement des salaires, nous sommes dans l'obligation de demander une autorisation de découvert important à la banque (30 000 €).

Prospectives 2026 :

Financièrement le Parc n'a pas pu réaliser une indépendance complète de chacune des structures ACI et EVS. Néanmoins, la réflexion sur l'autonomie des services doit continuer et a besoin de s'étaler dans le temps. Cela se traduit par les budgets différenciés afin de pouvoir aussi apporter une lecture budgétaire plus accessible à nos partenaires- financeurs et garantir à chacune des structures un budget de fonctionnement et de retrouver une capacité d'investissement nécessaire à l'ACI.

BP 2026

V 1 - Répartition analytique	Parc	Pilotage	EVS	ACI
Total charges	1 105 545	16 484	362 793	726 268
%age		1,5%	34,1%	68,2%
Total produits	1 059 805	200	365 365	694 240
%age		0,0%	33,2%	63,0%
Résultat	-45 740	-16 284	2 572	-32 028

V2 - Répartition analytique	Parc	Pilotage	EVS	ACI
Total charges	1 105 545		371 035	734 510
%age			34,8%	68,9%
Total produits	1 059 805		365 465	694 340
%age			33,2%	63,0%
Résultat	-45 740		-5 570	-40 170

AACI AUDIT

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de LYON - RIOM

26 avenue de Verdun

42000 SAINT ETIENNE

Tel : 04 77 92 05 30

Y.begon@aaci-conseils.fr

COMITE D'ANIMATION

PARC DE MONTAUD

18 rue Benoit Frachon

42000 - SAINT ETIENNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Adhérents

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association COMITE D'ANIMATION PARC DE MONTAUD relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code déontologique de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03. exposées dans l'annexe

des comptes annuels. Ce changement de méthode n'impacte pas le résultat de l'exercice. La présentation des comptes de l'exercice précédent n'est pas modifiée. Les éléments présentés en exceptionnel l'an dernier sont dorénavant inclus dans le résultat d'exploitation. Suite à la suppression des comptes de transferts de charges : les montants sont désormais inscrits en diminution des comptes de charges liés, ou en refacturation dans les produits annexes du chiffre d'affaires. Les charges constatées d'avance sont désormais présentées dans les créances

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Des subventions et concours publics ont été accordés pour 781 032 €. Nous nous sommes assurés, par tests, qu'elles étaient utilisées conformément à leur objet. L'analyse de ces appréciations n'appelle pas de remarques particulières.

Comme mentionné ci-avant, la note de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable ANC 2022-06 et ANC 2023-03. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion, exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels

A l'exception de l'incidence du point décrits dans la partie Fondement de l'opinion nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A SAINT ETIENNE

le 11 mai 2026

Le commissaire aux comptes
AACI AUDIT
YVES BÉGON
Associé



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	72 642	52 537	20 105	30 074	9 969	33.15
	Constructions	25 221	21 693	3 528	4 694	1 166	24.84
	Installations techniques, matériel et outillage	182 728	116 911	65 817	68 191	2 375	3.48
	En cours, avances et acomptes				5 851	5 851	100.00
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	200		200		200		
Prêts							
Autres immobilisations financières	6 250		6 250	6 250			
Total II	287 041	191 141	95 900	115 061	19 161	16.65	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	21 038		21 038	25 118	4 080	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	102 914		102 914	67 167	35 746	53.22
	Créances reçues par legs ou donations	146 360		146 360	115 107	31 252	27.15
	Autres créances	11 644		11 644	4 966	6 678	134.47
	Charges constatées d'avance (2)						
	Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus	43 443		43 443	98 537	55 094	55.91	
Disponibilités							
Total III	325 397		325 397	310 895	14 502	4.66	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecart de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	612 438	191 141	421 298	425 956	4 659	1.09

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025	12	Exercice N-1 31/12/2024	Ecart N / N-1	
					Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :					
	Fonds propres statutaires					
	Fonds propres complémentaires	104 337		104 337		
	Fonds propres avec droit de reprise :					
	Fonds statutaires					
	Fonds propres complémentaires					
	Ecarts de réévaluation					
	Réserves :					
	Réserves statutaires ou contractuelles					
	Réserves pour projet de l'entité	5 088		5 088		
Autres						
Report à nouveau	26 748		2 442	29 190	NS	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	36 419		29 190	7 229	24.77	
Situation nette (sous total)	172 592		136 173	36 419	26.74	
Fonds propres consommables						
Subventions d'investissement	60 974		72 511	11 537	15.91	
Provisions réglementées						
Total I	233 567		208 685	24 882	11.92	
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables					
	Avances conditionnées					
	Droits du concédant					
	Total II					
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations					
	Fonds dédiés	31 597		32 456	859	2.65
	Total III	31 597		32 456	859	2.65
PROVISIONS	Provisions pour risques					
	Provisions pour charges	12 621		10 474	2 147	20.50
	Total IV	12 621		10 474	2 147	20.50
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
	Emprunts et dettes financières diverses (2)					
	Instruments financiers à terme					
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	15 626		36 932	21 307	57.69
	Dettes des legs ou donations					
	Dettes fiscales et sociales	93 757		93 320	437	0.47
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			2 940	2 940	100.00
	Autres dettes	13 030		10 906	2 124	19.47
	Produits constatés d'avance	21 101		30 243	9 141	30.23
Total V	143 513		174 341	30 828	17.68	
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)					
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	421 298		425 956	4 659	1.09

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits				
Total I	1 101 618	1 110 842	9 224	0.83
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes				
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges				
Total II	1 065 302	1 096 618	31 316	2.86
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	36 316	14 224	22 092	155.31

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	103		265		162	61.09
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III	103		265		162	61.09
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)	103		265		162	61.09
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	36 419		14 489		21 930	151.36
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)			20 337		20 337	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)			5 636		5 636	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			14 701		14 701	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	1 101 721		1 131 443		29 722	2.63
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 065 302		1 102 253		36 952	3.35
5. EXCEDENT OU DEFICIT	36 419		29 190		7 229	24.77

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature		48 640		48 640		
Bénévolat						
TOTAL		48 640		48 640		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens		48 640		48 640		
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL		48 640		48 640		

Comité d'animation Parc de Montaud

BILAN ACTIF N-1 (version arrêtée et publiée)

ACTIF	31/12/2024 12
	Net
Immobilisations incorporelles	
Frais d'établissement	
Frais de recherche et de développement	
Donations temporaires d'usufruit	
Concessions, brevets, licences, marques...	
Immobilisations incorporelles en cours	
Avances et acomptes	
Immobilisations corporelles	
Terrains	30 074
Constructions	4 694
Installations techniques Matériel et outillage	68 191
Immobilisations corporelles en cours	5 851
Avances et acomptes	
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>	
Immobilisations financières (1)	
Participations et Créances rattachées	
Autres titres immobilisés	
Prêts	
Autres	6 250
Total I	115 061
Stocks et en cours	25 118
Créances (2)	
Créances clients, usagers et comptes rattachés	67 167
Créances reçues par legs ou donations	
Autres	115 107
Valeurs mobilières de placement	
Instruments de trésorerie	
Disponibilités	98 537
Charges constatées d'avance (2)	4 966
Total II	310 895
Frais d'émission des emprunts (III)	
Primes de remboursement des emprunts (IV)	
Ecarts de conversion actif (V)	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	425 956

BILAN PASSIF N-1 (version arrêtée et publiée)

PASSIF	31/12/2024 12
Fonds propres	
Fonds propres sans droit de reprise :	
Fonds propres statutaires	
Fonds propres complémentaires	104 337
Fonds propres avec droit de reprise :	
Fonds statutaires	
Fonds propres complémentaires	
Ecart de réévaluation	
Réserves :	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves pour projet de l'entité	5 088
Autres	
Report à nouveau	-2 442
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	29 190
Situation nette (sous total)	136 173
Fonds propres consommables	
Subventions d'investissement	72 511
Provisions réglementées	
Total I	208 685
Fonds reportés liés aux legs ou donations	
Fonds dédiés	32 456
Total II	32 456
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	10 474
Total III	10 474
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	36 932
Dettes des legs ou donations	
Dettes fiscales et sociales	93 320
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 940
Autres dettes	10 906
Instruments de trésorerie	
Produits constatés d'avance	30 243
Total IV	174 341
Ecart de conversion passif (V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	425 956

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT N-1 (version arrêtée et publiée)

Compte de résultat	31/12/2024 12
Produits d'exploitation (1)	
Cotisations	
Ventes de biens et services	241 858
Ventes de biens	
Ventes de dons en nature	
Ventes de prestations de service	
Parrainages	
Produits de tiers financeurs	
Concours publics et subventions d'exploitation	806 907
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	
Ressources liées à la générosité du public	4 825
Dons manuels	
Mécénats	
Legs, donations et assurances-vie	
Contributions financières	13 000
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	22 675
Utilisations des fonds dédiés	20 158
Autres produits	1 419
Total I	1 110 842
Charges d'exploitation (2)	
Achats de marchandises	
Variation de stock	
Autres achats et charges externes	217 909
Aides financières	
Impôts, taxes et versements assimilés	26 321
Salaires et traitements	702 035
Charges sociales	105 892
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	31 509
Dotations aux provisions	
Reports en fonds dédiés	12 951
Autres charges	
Total II	1 096 618
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	14 224

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT N-1 (version arrêtée et publiée)

Compte de résultat	31/12/2024	12
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		265
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III		265
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV		
2. Résultat financier (III-IV)		265
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		3 483
Sur opérations en capital		16 853
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V		20 337
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		5 416
Sur opérations en capital		220
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI		5 636
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		14 701
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)		1 131 443
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		1 102 253
5. EXCEDENT OU DEFICIT		29 190

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Descriptif de l'objet social :

L'association Le Parc de Montaud est un foyer d'initiatives porté par les habitants associés, appuyés par des professionnels afin de définir et mettre en oeuvre un projet de développement social et éducatif pour l'ensemble des enfants du quartier et de faciliter l'insertion professionnelle.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 421 297.60 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 101 617.78 Euros et dégagant un excédent de 36 419.20 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

2022.06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable aux exercices ouvert à compter du 1er janvier 2025 et du règlement ANC 2023-03, qui modifie notamment le règlement ANC 2018-06 applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif afin de tenir compte des évolutions introduites par le règlement ANC 2022-06.

Changement de méthode

Conformément au règlement ANC n°2022-06 (PCG 2025), l'entité présente désormais l'intégralité des éléments précédemment classés en "exceptionnel" dans le résultat d'exploitation, le résultat exceptionnel étant réservé aux seuls événements majeurs et inhabituels. Suite à la suppression des comptes de transferts de charges : les montants sont désormais inscrits en diminution des comptes de charges liés, ou en refacturation dans les produits annexes du chiffre d'affaires.

Dans ce cadre, le résultat d'exploitation 2025 s'élève à 36 240 euros. Le résultat d'exploitation 2024, en nouvelle présentation, ressort à 28 925 euros (calcul : 14 224 euros publié + 14 701 euros reclassés de l'exceptionnel).

La quote-part des subventions d'investissement virée au résultat, désormais comptabilisée en 747 - concours publics et subventions d'exploitation (en remplacement de l'ancien 777), s'établit à 16 478 euros en 2025 et 16 853 euros en 2024..

Informations générales complémentaires

Il est précisé que les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de leur encaissement.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains	72 642		
Constructions sur sol propre	12 196		
Installations générales agencements aménagements des constructions	11 825		1 200
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	119 848		15 397
Installations générales agencements aménagements divers			716
Matériel de transport	31 184		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 582		
Immobilisations corporelles en cours	5 851		
TOTAL	269 129		17 313
Autres titres immobilisés			200
Prêts, autres immobilisations financières	6 250		
TOTAL	6 250		200
TOTAL GENERAL	275 379		17 513

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Terrains			72 642	72 642
Constructions sur sol propre			12 196	12 196
Installations générales agencements aménagements constr.			13 025	13 025
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		0	135 246	135 246
Installations générales agencements aménagements divers			716	716
Matériel de transport			31 184	31 184
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			15 582	15 582
Immobilisations corporelles en cours	5 851	0		
TOTAL	5 851	0	280 591	280 591
Autres titres immobilisés			200	200
Prêts, autres immobilisations financières			6 250	6 250
TOTAL			6 450	6 450
TOTAL GENERAL	5 851	0	287 041	287 041

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Terrains	42 568	9 969		52 537
Constructions sur sol propre	12 196			12 196
Installations générales agencements aménagements constr.	7 131	2 366		9 497
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	68 434	13 853		82 287
Installations générales agencements aménagements divers		112		112
Matériel de transport	19 402	2 654		22 056
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 587	1 872	3	12 456
TOTAL	160 318	30 826	3	191 141
TOTAL GENERAL	160 318	30 826	3	191 141

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Terrains	9 969				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	2 366				
Instal.techniques matériel outillage indus.	13 853				
Instal.générales agenc.aménag.divers	112				
Matériel de transport	2 654				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 872				
TOTAL	30 826				
TOTAL GENERAL	30 826				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	104 337				104 337
Réserves	5 088				5 088
Report à nouveau	2 442-	29 190		0-	26 748
Excédent ou déficit de l'exercice	29 190	29 190-	36 419	0-	36 419
Situation nette	136 173		36 419	0-	172 592
Subventions d'investissement	72 511		10 747	22 284	60 974
TOTAL I	208 685		47 166	22 284	233 567

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	23 191	12 850	12 369			23 672	
CAF AUTO REHABILITATION	1 619		1 619				
SEM AT PEDAGOGIQUES	5 367					5 367	
MAIRIE EMBELLISSEMENT LO	5 455					5 455	
SEM PLAN ALIMENTATION	2 000		2 000				
SEM 1ERES HEURES	8 750	8 750	8 750			8 750	
ETAT MALLES		1 000				1 000	
MAIRIE MALLES		1 500				1 500	
MAIRIE SPORT INCLUSION		1 000				1 000	
DEPART BALLONS		600				600	
Contributions financières d'autres organismes	5 186		500			4 686	
FONDATION TIS SERRE	686		500			186	
FONDATION TIS	4 500					4 500	
Ressources liées à la générosité du public	4 079		840			3 239	
DONS VELOS	4 079		840			3 239	
TOTAL	32 456	12 850	13 709			31 597	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	10 474		10 474		
Autres provisions pour risques et charges		12 621			12 621
TOTAL	10 474	12 621	10 474		12 621
TOTAL GENERAL	10 474	12 621	10 474		12 621
Dont dotations et reprises d'exploitation		12 621	10 474		

Hypothèses retenues pour la provision retraite :

pour l'établissement ACI

- convention collective applicable : Insertion
- taux d'actualisation : 3.79 %
- taux d'augmentation des salaires : 1.5 %
- âge de départ : 64 ans
- taux de rotation du personnel : 0 %
- taux de charges sociales patronales : 43 %

pour l'établissement EVS :

- convention collective applicable : Centres socioculturels et acteurs du lien social
- taux d'actualisation : 3.79 %
- taux d'augmentation des salaires : 1.5 %
- âge de départ : 64 ans
- taux de rotation du personnel : 0 %
- taux de charges sociales patronales : 43 %

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	6 250		6 250
Autres créances clients	102 914	102 914	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 086	1 086	
Divers état et autres collectivités publiques	44 824	44 824	
Débiteurs divers	100 450	100 450	
Charges constatées d'avance	11 644	11 644	
TOTAL	267 167	260 917	6 250

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	15 626	15 626		
Personnel et comptes rattachés	54 576	54 576		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29 484	29 484		
Autres impôts taxes et assimilés	9 697	9 697		
Autres dettes	13 030	13 030		
Produits constatés d'avance	21 101	21 101		
TOTAL	143 513	143 513		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	5 180
Autres créances	44 824
Total	50 004

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 580
Dettes fiscales et sociales	77 398
Autres dettes	12 854
Total	92 832

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	11 644
Total	11 644
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	21 101
Total	21 101

Subventions d'équipement

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ont été comptabilisées les subventions d'équipements suivantes :

- Etat : 1 947 euros pour l'achat de vélos
- SEM : 8 800 euros pour la cuisine mobile



« Le propre de la solidarité, c'est de ne point admettre d'exclusion. » Victor Hugo

LES ATELIERS DE MONTAUD

Le projet des Ateliers de Montaud s'inscrit naturellement dans la continuité de l'histoire et du projet associatif de l'Association Parc de Montaud.

Né d'une mobilisation de militants, ce projet est toujours fortement imprégné par l'idéal partenarial dont il est issu et qui constitue un principe directeur de son action.

Le projet global s'articule, depuis ses origines, autour de deux axes forts obéissant à une même "philosophie" : **lutter contre les risques de marginalisation en travaillant de façon à permettre à chacun, avec ses particularités propres, de trouver sa place et toute sa place dans la société.**

Il porte également depuis 2022 le dispositif « Premières Heures en Chantier » (PHC) sur le département de la Loire.

L'Atelier Chantier d'Insertion Sous-Main de Justice agit dans toutes ces actions avec un même principe :

Porter un regard respectueux sur la personne, sa culture, son identité, ses différences et favoriser son implication active dans un projet de vie collectif, à la construction duquel elle est invitée à apporter ses connaissances, ses savoir-faire, ses compétences, son énergie.

Accueil et intégration des publics en difficultés ACI « Classique »

L'ACI « Classique » concerne deux types de public : des personnes placées sous-main de justice et des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi adressées par France Travail ou les autres intervenants du champ emploi/formation.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un Atelier Chantier d'Insertion conventionné depuis le 01/08/2009 par la DDETS.

Le recrutement est réalisé à partir de la plateforme ITOU mise en place en 2021. Cette plateforme permet aux prescripteurs de connaître les besoins de recrutement des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) au niveau national afin d'y inscrire leurs bénéficiaires.

L'ACI constitue le premier tremplin de resocialisation et de retour à une activité professionnelle préparant à un emploi durable des personnes en grandes difficultés sociales et professionnelles.

L'ACI s'engage à aider la personne accueillie à s'inscrire comme acteur de son histoire et de sa propre évolution. Il est chargé, en lien permanent avec les services de justice et/ou du champ de l'emploi, d'assurer l'accompagnement de la personne dans la construction d'un parcours d'insertion durable. Il s'astreint à une obligation de moyens et à une exigence de qualité, ce qui requiert une organisation précise, un professionnalisme rigoureux et une équipe pédagogique et technique adaptée aux services proposés. La prestation proposée doit correspondre aux besoins des personnes et, par conséquent, peut aller d'une prise en charge minimale à un accompagnement global.

L'objectif est d'apporter des réponses individualisées adaptées aux besoins et aux projets socioprofessionnels.

“On peut connaître la vertu d'un homme en observant ses défauts.”

Confucius

Fonctionnement des Ateliers de Montaud

Les Contrats de Travail

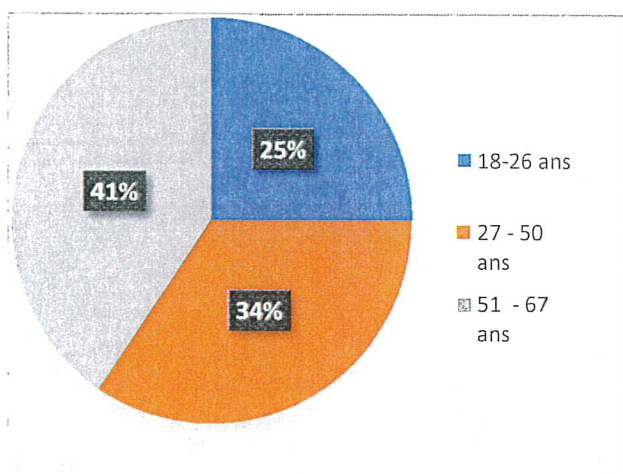
Le CDDI est un contrat à durée déterminée de droit privé conclu «au titre de dispositions légales destinées à favoriser le recrutement de certaines catégories de personnes sans emploi » ([art. L.1242-3 1° du code du travail](#)).

Le CDDI fixe une durée minimale du contrat initial à 4 mois (pas de durée minimale pour les renouvellements), une durée hebdomadaire minimale du travail (20 heures, sauf dérogation), un nombre de renouvellements non limité sur une période de 24 mois, des cas de suspension du contrat de travail, et offre la possibilité de réaliser une période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) auprès d'un autre employeur.

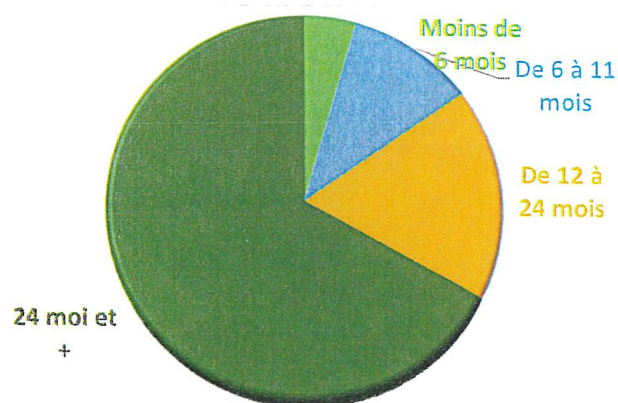
En 2025, 37 contrats de travail ont été signés.

Le public

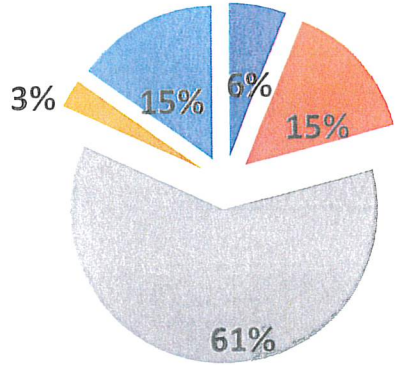
Caractéristiques



Durée sans Emploi

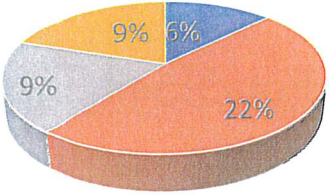


Ressources avant l'entrée



■ salarié ■ ARE ■ RSA ■ ASS ■ Sans ressource

Situation Administrative



■ MNA ■ Réfugié ■ Vie Privée/Familiale ■ Autre

Les Ateliers comme Outils techniques

D'Accompagnement Socioprofessionnel

- LA MENUISERIE ET L'EBENISTERIE EN ECONOMIE CIRCULAIRE

La menuiserie extérieure ou aménagement extérieur : cet atelier consiste à concevoir, fabriquer et poser des ouvrages en Pin Douglas sur des sites publics, chez des particuliers.

La menuiserie intérieure ou aménagement intérieur : Cet atelier consiste à concevoir, fabriquer et poser des mobiliers en bois massif, en panneaux de médium, en matériaux recyclés.

L'ébénisterie en économie circulaire ou création « Fantasmagorée » qui est une invitation à explorer des univers alternatifs : Cet atelier consiste à conceptualiser des objets, des mobiliers à partir de matériaux récupérés.

Jérôme Perdriel en est l'encadrant. Il conçoit les ouvrages et accompagne les salariés lors des fabrications et des poses. Il forme aux techniques d'usinage et à l'utilisation des machines-outils.

Il les oriente, les conseille et les guide lors de la conceptualisation de leur création.

- LES JARDINS DE CHARLOTTE

Espace en maraîchage urbain situé au sein du quartier politique de la Ville « Grand-Clos – Chavassieux », les Jardins de Charlotte ont été créés en 2018.

Son fonctionnement est fondé sur l'agriculture durable qui consiste à respecter les écosystèmes présents et les cycles naturels : la permaculture

Cet espace de 6800 m² a été conçu comme un sas de « transition et de réancrage », permettant aux personnes sortant de détention de se réapproprier leur autonomie dans un cadre sécurisant

Cet atelier présente un déficit non négligeable caractéristique des Jardins en inclusion. En effet, les ventes des légumes et les temps d'animations en éducation à l'environnement ne sont pas suffisants pour combler les coûts des matériels et des salaires nécessaires à son bon fonctionnement

Face à la demande croissante, des structures liées aux handicaps et à la santé mentale pour participer, développer des projets en lien avec les activités des Jardins de Charlotte, nous développons un jardin thérapeutique au sein du QPV sur 4500 m² mis à disposition gratuitement par Alliade Habitat.

- LA LOCATION DE TOILETTES SÈCHES ET URINOIRS

Depuis 2019, nous collaborons avec Saint-Étienne Métropole, collectivité pour laquelle nous avons fabriqué et vendu un parc de toilettes et d'urinoirs, mis en location pour les collectivités du territoire sur la Plateforme Eco événementielle.

Cette année, la Métropole a ouvert un nouveau marché public pour les prestations de gestion des toilettes, gestion des matières, stockage du parc de toilettes et construction de nouveaux sanitaires pour une durée de trois ans.

Nous avons répondu et obtenu le marché pour lequel nous avons construit un sanitaire enfant, un sanitaire standard et un urinoir 4 places. Nous avons aussi proposé à la Métropole de tester « gratuitement » l'installation d'urinoir féminin.

L'association possède aussi son propre parc de toilettes sèches et urinoirs proposés en location à des particuliers et aux associations hors territoire de la Métropole stéphanoise.

- 4 toilettes sèches standards
- 1 toilette PMR
- 1 urinoir 6 places

Les demandes de location et de gestion augmentent chaque année. Visibles depuis 2019, le public utilise aujourd'hui les toilettes sans appréhension. Les temps de sensibilisation pendant les événements portent leurs fruits, en effet, nous constatons des utilisations respectueuses du grand public

En 2019, la ville de Saint-Just-Saint-Rambert a fait l'acquisition de 3 toilettes PMR fixes que nous gérons 2 fois par semaines d'avril à novembre.

A ce jour, les Ateliers de Montaud portent une activité qui n'existe nulle part ailleurs. Elle répond notamment aux demandes de location des petits événements tels que les mariages, les festivals « petit format », les fêtes de village.

Nous travaillons sur la location auprès des entreprises du TP qui utilisent majoritairement des toilettes chimiques en partenariat avec le GEIQ BTP.

Nous développons depuis 2025 avec l'Association La Tinette Stéphanoise une filière de récupération des urines à destination des agriculteurs.

Nous réfléchissons à mettre en place une plateforme de récupération des matières fécales à composter à destination des jardiniers, des agriculteurs.

LA RÉNOVATION LÉGÈRE

Depuis 2010, notre atelier Chantier d'Insertion lève les deux principaux freins à l'embauche : **l'absence de permis de conduire et le manque d'expérience significative.**

Le constat : Le marché du travail local exige systématiquement 2 ans d'expérience et une autonomie de déplacement. Pour y répondre, nous proposons à nos bénéficiaires une mise en situation réelle sur des chantiers de second-œuvre (rénovation, peinture, petite électricité) pour le compte de bailleurs sociaux (OPHLM) et de collectivités.

Ce sont 10 à 12 salariés en insertion embauchés par an sur cette activité.

LE MARCHE PUBLIC VILLE DE SAINT-ETIENNE

Depuis 2013, nous effectuons quotidiennement le ramassage des déchets, leur tri et leur évacuation sur le site du Parc de Montaud. Ce chantier permet aux salariés de contribuer à l'entretien de l'espace Parc, d'échanger avec les usagers et de comprendre l'importance du tri des déchets.

Nombre d'heures réalisées : **545 heures**

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL

Chaque salarié est accompagné par Claire Weber, notre conseillère socioprofessionnelle de au sein de la structure qui travaille sur des thématiques variées en fonction des profils :

- La recherche de logement
- L'orientation et le suivi des salariés auprès des structures liées aux addictions et aux maladies mentales
- Le budget et la mise en place de plans d'apurement, courriers aux services des impôts, huissiers...
- Le lien avec les référents de parcours RSA, France Travail, Cap Emploi, Mission Locale...
- Les bilans mensuels avec les salariés et les encadrants techniques pour réajuster les postures professionnelles...

37 Contrats signés et 100 % des salariés accompagnés.

Plusieurs salariés orientés par des prescripteurs conjuguait des problèmes d'ordre administratif qui ont demandé un accompagnement renforcé de l'ordre de 14 heures hebdomadaires. Il est à souligner que cet accompagnement renforcé n'a pas lieu d'être au sein d'un ACI puisque chaque salarié orienté est suivi par un référent département, PLIE...

Notre CISP travaille et accompagne les salariés en fin de parcours et six mois après leur sortie. Elle affine le projet professionnel, met en lien les salariés et des entreprises, met en place de période de mise en situation professionnelle, active les CPF pour le financement des permis de conduire, oriente vers des formations qualifiantes...

L'accès à l'emploi ou à la formation est réfléchi et préparé en lien avec les structures spécialisées : France Travail, Mission locale, MIFE, etc. Elles seules sont en mesure d'apprécier la réalité du marché, les métiers en tension et d'ajuster l'offre à la demande.

Pour accompagner nos salariés vers l'emploi, nous nous appuyons aussi sur les formations mutualisées du Collectif ACI Loire financées par la Région AURA et les OPCO.

Ainsi, les salariés ont pu bénéficier de formations "entretiens des espaces verts" avec le CFPPA de Montravel, "logistique" avec Idéal Prévention accompagnée des CACES 1,3,5 ou encore de la formation "entretiens des locaux professionnels" avec les Habilitations électriques avec l'ADELFA.

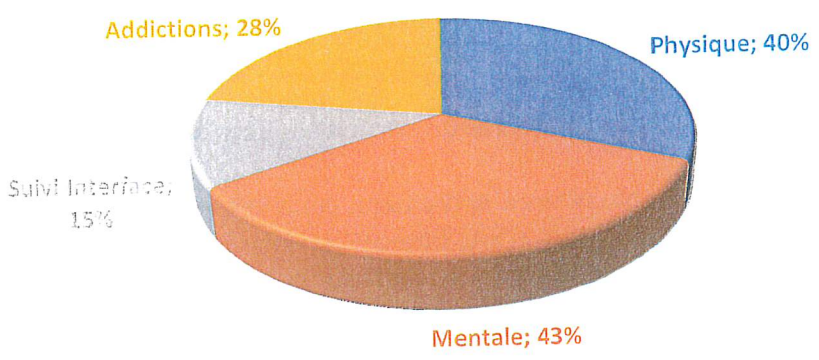
Des entretiens ont lieu tous les 2 mois avec les référents PLIE ou RSA en présence du salarié. Ils permettent de réaliser un bilan pour réajuster, si nécessaire, le projet du salarié.

Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré. »

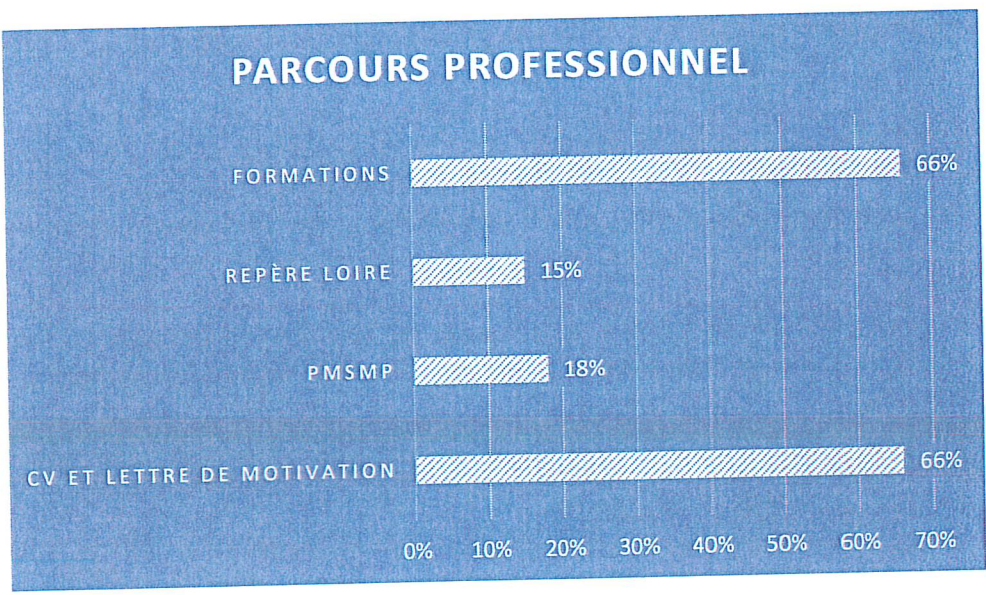
Père Joseph Wresinski (Fondateur d'ATD Quart Monde)

- LES PARCOURS

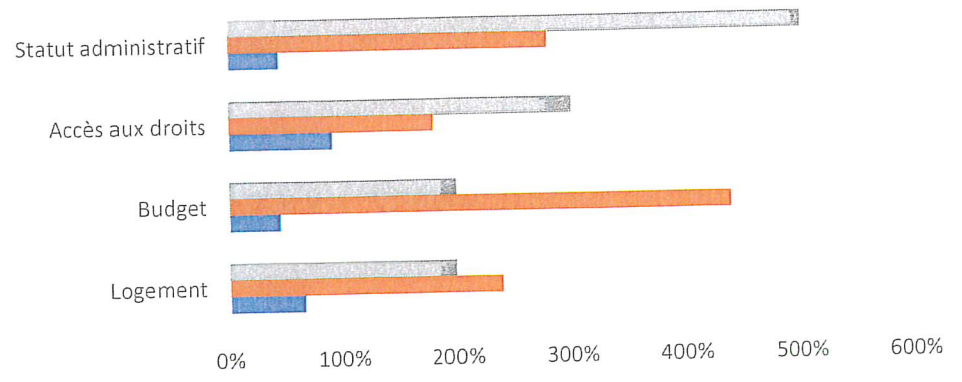
PARCOURS SANTÉ



PARCOURS PROFESSIONNEL



Parcours social et administratif



« La chute n'est pas un échec. L'échec, c'est de rester là où on est tombé. » — Socrate

Le dispositif « Premières Heures en Chantier »

Le programme Premières Heures en chantier est un sas temporaire, très progressif, adapté, destiné aux personnes à la rue, en situation de grande exclusion, très éloignées de l'emploi et pour lesquelles les dispositifs d'insertion classiques s'avèrent inadaptés. Le programme va être porté sur le territoire au sein de chantiers d'insertion proposé par l'ACI de Montaud.

Il a pour objectif d'engager un parcours d'insertion et d'accéder à un hébergement. Autour de la promesse de l'emploi et de l'hébergement.

Les objectifs :

- Création d'un SAS progressif et temporaire en amont du chantier d'insertion afin de lever les freins,
- Repérer les fragilités, les problématiques et adapter l'accompagnement et l'encadrement,
- Remobiliser en intégrant un chantier d'insertion en reconditionnement informatique et / ou sur du maraichage urbain « les jardins de Charlotte »,
- Stabiliser la situation en travaillant sur le champ de l'emploi/insertion et le logement
- Accompagner et orienter vers les soins liés à la situation des bénéficiaires des chantier « Premières heures » : (addiction, psychiatrie, ...)
- Engager un parcours d'insertion pour un retour à l'emploi adapté ou un emploi de droit commun ou une formation qualifiante,
- Orienter en direction des structures d'insertion par l'activité économique de la Métropole Stéphanoise après la période de SAS (jusqu'à 1 an) dans le cadre du parcours

Les supports d'activité

• LE RECONDITIONNEMENT INFORMATIQUE

Le projet consiste à remettre en état des unités informatiques collectées et livrées par Envie à l'ACI Montaud qui réalise un diagnostic des appareils, un tri des composants obsolètes ou défectueux, une remise en état des unités avec installation du système d'exploitation gratuit Linux.

Ces appareils reconditionnés sont donnés aux habitants des QPV de la Ville de Saint-Etienne qui ont suivi la formation au numérique dispensée par l'Association Zoomacom partenaire.

La priorité sera donnée à l'installation d'un équipement informatique dans les zones blanches.

L'objectif de ce projet est de pouvoir répondre à l'exclusion numérique du public éloigné des EPN, le but final étant de pouvoir créer un réseau structuré à l'échelle du Département de la Loire. L'ADEME soutient le projet sur le volet investissements.

• LES JARDINS DE CHARLOTTE

Un espace au sein des 6800m² a été aménagé avec des bacs pour les salariés du dispositif afin qu'il puisse travailler en extérieur.

« Le jardinage est une pratique de soin qui ne dit pas son nom ; il permet de restaurer l'estime de soi là où les mots font parfois défaut. »

Inspiré des travaux d'Anne Ribes (Pionnière des jardins thérapeutiques en France)

NOS PROJETS 2026-2028 : CONSTRUIRE, RÉUNIR, CULTIVER

Un nouveau cœur battant à Saint-Étienne : L'acquisition de l'atelier Rue Palluat de Besset double notre capacité d'action. Ce site unifié devient le pivot de notre organisation, optimisant la formation et créant une synergie inédite entre nos différents pôles.

Le Jardin Thérapeutique prend vie : Le Vert des Gueules Noires

Lancement du chantier de nettoyage en mai 2026. Ce terrain "en friche" se prépare à devenir, dès octobre, un espace de soin et de médiation sensorielle exemplaire.

Agroforesterie et Biodiversité : Aux Jardins de Charlotte, nous continuons de planter l'avenir. Le développement de la parcelle en agroforesterie, couplé à l'activité des ruches installées depuis 4 ans, témoigne de notre volonté de lier durablement insertion sociale et préservation du vivant.

La labélisation « Entreprise Sociale Apprenante Engagée » : Pour les Ateliers de Montaud, la démarche ESA portée par Chantier-École est l'aboutissement de notre vision de l'insertion : transformer chaque situation de travail en une opportunité d'apprentissage. En labellisant l'ensemble de notre structure, nous formalisons une ingénierie pédagogique unique qui bénéficie à tous nos salariés, quel que soit leur contrat (PHC ou ACI) et quel que soit leur atelier. C'est notre engagement pour une insertion par l'activité qui soit à la fois humaine, technique et certifiante.

L'épicerie Sociale et Solidaire, café des Femmes et Cuisine partagée : La Musette des Lampistes
L'originalité et la force de ce projet résident dans son ancrage local, notamment via un partenariat privilégié avec **Les Jardins de Charlotte**. Cette collaboration stratégique nous permet de :

- **Favoriser les circuits courts** en proposant des produits frais et locaux aux habitants du quartier.
- **Soutenir l'insertion** en créant une passerelle directe avec une structure d'insertion par l'activité économique reconnue sur le territoire.
- **Promouvoir une alimentation durable** et de qualité pour les publics les plus fragiles.

Atelier de Retouches Solidaires : Sur le Fil des Lampistes

Pour l'année 2026, notre ambition est de concrétiser le projet de l'atelier de retouches solidaires pour en faire une nouvelle activité des **Ateliers de Montaud**. Ce nouvel espace ne se limitera pas à la simple réparation textile : il a pour vocation de devenir **un lieu de rencontre** où l'on répare ensemble pour prolonger la vie de nos vêtements et **lutter contre le gaspillage**.

L'enjeu de cette année sera de stabiliser ce modèle fondé sur la **solidarité et le partage de savoir-faire**. Nous souhaitons mettre l'accent sur l'**accompagnement des habitants**, afin que chacun puisse s'initier aux gestes de la couture dans un esprit d'entraide. En s'appuyant sur des **tarifs accessibles et un matériel partagé**, ce projet vise à renforcer le **pouvoir d'achat** tout en tissant des liens intergénérationnels forts dans le quartier.

En 2026, l'atelier de retouches passera du concept à la réalité, s'affirmant comme une réponse concrète, humaine et écologique aux défis de notre territoire.

LES PARTENAIRES OPÉRATIONNELS DES ATELIERS DE MONTAUD

- France Travail
- Le PLIE/Dispo Loire
- Le Conseil Départemental de la Loire
- La Mission Locale
- Le GREP
- Les SPIP Auvergne Rhône-Alpes
- La Ville de Saint-Étienne
- L'ASL
- Saint-Étienne Métropole
- CREPSE
- Les GEIQ
- L'Asile de Nuit
- Renaitre
- Triangle

LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET FINANCIERS DES ATELIERS DE MONTAUD

- L'ÉTAT (DDETS)
- Le Conseil Départemental de la Loire
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA)
- Les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Auvergne- Rhône-Alpes (SPIP)
- Saint-Étienne Métropole

NOS FOURNISSEURS

- COMPTOIR DE L'OURS
- PROLIANS
- VRAY BOIS
- GEDIBOIS
- SAGRA

LES FONDATIONS

- BNP
- TIS

Nous avons établi avec ces fournisseurs un partenariat qui nous permet de bénéficier de leurs compétences techniques notamment lorsque nous rencontrons des difficultés sur des chantiers en rénovation. Le technicien de Comptoir de L'Ours se déplace et nous conseille à chaque fois que nous en avons besoin.

Merci à tous ces partenaires pour leur confiance renouvelée chaque année.

Merci à l'équipe d'encadrement de l'ACI pour son professionnalisme et sa polyvalence

Merci aux salariés en inclusion pour leur motivation et leur volonté de « bien faire »

ESPACE VIE SOCIALE



En 2025, au sein de l'Espace de Vie Sociale de l' Association Parc de Montaud, nous poursuivons notre engagement auprès des habitants du quartier Grand Clos/Chavassieux sur le secteur Nord Ouest de Saint-Étienne. Nos objectifs principaux sont de renforcer le lien social, favoriser le vivre-ensemble et soutenir la participation des habitants à la vie du quartier.

Lieu de proximité ouvert à tous, nous encourageons les échanges entre générations, luttons contre l'isolement et accompagnons les initiatives citoyennes à travers des animations, des ateliers, des actions collectives et des temps conviviaux.

Nous œuvrons également pour l'accompagnement des familles, l'accès aux droits, le soutien aux projets des habitants et le développement d'actions favorisant l'autonomie, la citoyenneté et la cohésion sociale au sein du quartier Grand Clos/Chavassieux.

I - L'équipe de l'EVS :

Poste	Type de contrat	Temps
Directeur EVS	CDI	35 h/semaine
Secrétaire/comptable	CDI	35h/semaine
Responsable centre de loisirs / périscolaire	CDI	35 h/semaine
Référent pré-ados	CDI	30h/semaine
Référente petite enfance / enfance	CDI	28h/semaine
Animateurs en contrat aidé	2 à 3 personnes	1 x 22h/semaine
Vacataires vacances scolaires	2 à 3 personnes	2 à 3 personnes
Services civiques	5 personnes	5 x 28 h/semaine
Agent Polyvalent	CDI	22h/semaine

Nos partenaires du secteur Nord-Ouest :

LQJ (Loisirs Quotidien des Jeunes) : Association Parc de Montaud, AL Côte Chaude, AL Chapelon, MJC des Tilleuls, AGASEF) reste mobilisé pour accompagner les jeunes et leurs familles sur le secteur Nord-Ouest de Saint-Étienne.

En lien avec les écoles (Grand Clos, Petit Coin), la DVS et nos partenaires, nous restons engagés pour :

- Favoriser un accueil inclusif en lien avec l'UFCV, les IME, le pôle ressources 42 et la mission handicap de la CAF.
- Soutenir les jeunes vers les métiers de l'animation, quel que soit leur parcours.
- Garantir un accueil bienveillant et inconditionnel pour tous les publics.

Budget 2025 :

- Budget global : 236 841€
- Excédent net : - 3036€
- Mais attention : ce chiffre masque un déficit au niveau des charges de fonctionnement sur l'ensemble de la structure soit : - 36 420€.

Une gestion rigoureuse mais sous pression, dans un contexte où les difficultés budgétaires s'intensifient : baisses de subventions, hausse des coûts (salaires, transport, alimentation...).

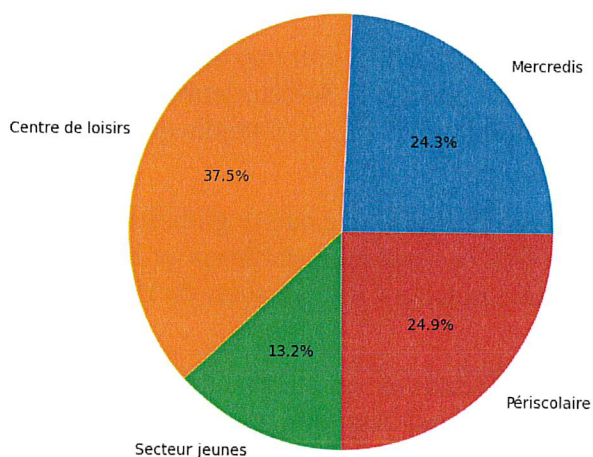
Fréquentation par tranches d'âge:

Nombre d'enfants accueillis :

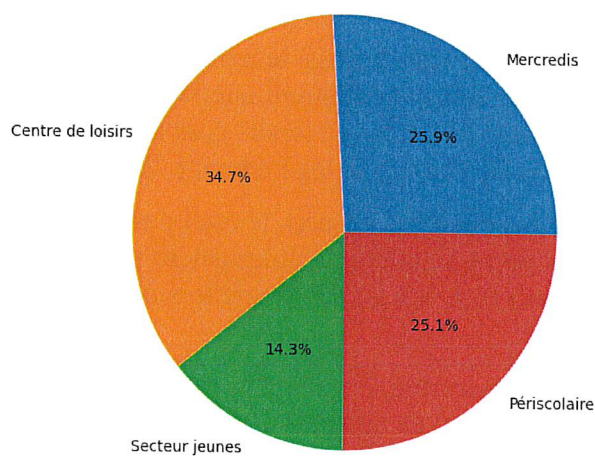
Secteur	2024	2025	Évolution
Mercredis (3 à 12 ans)	114	118	+ 3,5%
Centre de loisirs (6 à 12 ans)	176	158	- 10,2%
Secteur jeunes (13 à 17 ans)	62	65	+ 4,8 %
Périscolaire (3 à 11 ans)	117	114	-2,6 %
Total enfants	469	455	- 3,0%

Nombre d'heures d'accueil :

Répartition des effectifs 2024

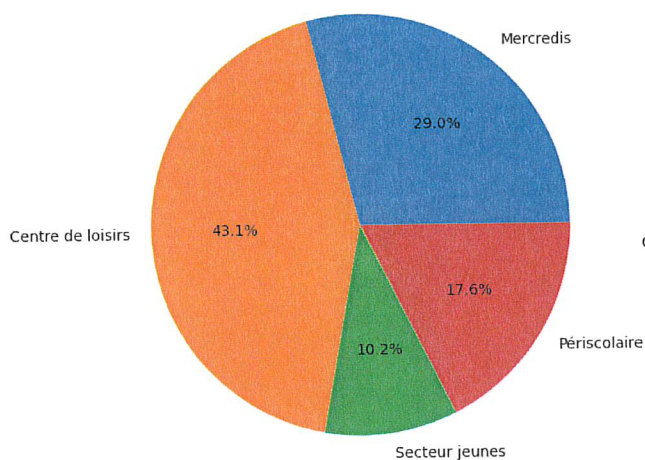


Répartition des effectifs 2025

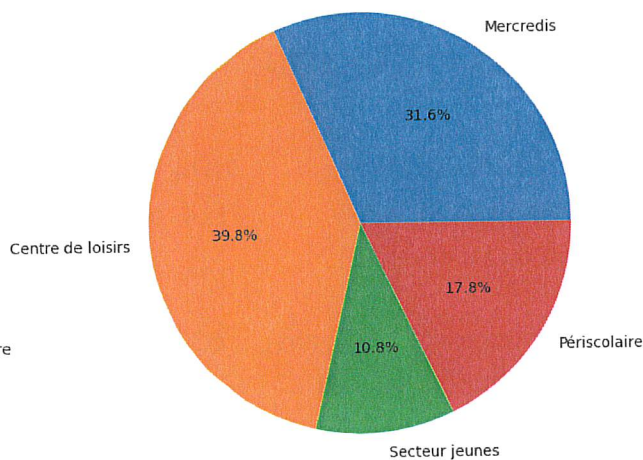


Secteur	2024	2025	Évolution
Mercredis	13 266 h	13 763 h	+ 3,7%
Centre de loisirs	19 722 h	17 354h	- 12,0%
Secteur jeunes	4 676h	4 694h	+ 0,4 %
Périscolaire	8068 h	7 773 h	- 3,7 %
Total heures	45 732 h	43 584 h	- 4,7 %

Répartition des heures d'accueil 2024



Répartition des heures d'accueil 2025



Ce que montrent les chiffres :

Les deux tableaux montrent une légère baisse globale entre 2024 et 2025, malgré des évolutions contrastées selon les secteurs.

Concernant les effectifs, le nombre total d'enfants passe de 469 à 455, soit une diminution de 3 %. Les Mercredis enregistrent une légère hausse (+3,5 %), tout comme le Secteur jeunes (+4,8 %). En revanche, le Centre de loisirs connaît la baisse la plus importante (-10,2 %), tandis que le Périscolaire diminue légèrement (-2,6 %).

Pour les heures d'accueil, le total passe de 45 732 h à 43 584 h, soit une baisse globale de 4,7 %. Les heures augmentent uniquement sur les Mercredis (+3,7 %) et restent stables pour le Secteur jeunes (+0,4 %). Le Centre de loisirs subit une diminution notable (-12 %), suivi du Périscolaire (-3,7 %).

Dans l'ensemble, les données traduisent une fréquentation relativement stable sur certains dispositifs, mais une baisse plus marquée sur le Centre de loisirs, aussi bien en effectifs qu'en volume d'heures d'accueil.

II – Actions pendant les vacances scolaires

Des partenariats au cœur de notre projet :

En 2025, les vacances ont été riches en projets, sorties et événements menés en collaboration avec plus de 25 partenaires !

Le partenariat reste notre force principale : il permet d'enrichir nos actions, mutualiser les moyens et toucher un public plus large.

Pourquoi c'est essentiel :

- Plus de diversité dans les activités
- Meilleure réponse aux besoins des familles
- Mise en réseau locale pour un impact global

Nos partenaires clés :

Opérationnels :

Centre social Le Babet, AL Chapelon, AL Côte Chaude, CS Solaure, MJC des Tilleuls, AGASEF, Festival Curieux Voyageurs, La Comédie de Saint-Étienne, UFCV, Zoomacom, Les Voisines, écoles Grand Clos & Petit Coin, IME des Petits Princes, IME Chantelise, Collège Puits de la Loire, MFR Montbrison, ACI Parc de Montaud, etc.

Partenaires Financiers :

CAF de la Loire, Mairie de Saint-Étienne, Saint-Étienne Métropole, Conseil Départemental, SDJES, État, Alliade Habitat, Crédit Mutuel.

III – Quelques projets marquants en 2025

Festival Ciné Chill :

L'événement a rassemblé environ 400 participants tout au long de sa réalisation. Cette forte mobilisation témoigne de l'intérêt suscité par le projet et de son ancrage dans le territoire.

Un point particulièrement positif de cette édition 2025 réside dans la diversité du public accueilli. En effet, le projet a permis de réunir des habitants du quartier Grand Clos/Chavassieux mais également des personnes venues d'autres quartiers et secteurs extérieurs. Cette mixité du public a favorisé les rencontres, les échanges et l'ouverture vers de nouveaux participants.

Le Festival Ciné Chill a eu un impact très positif grâce à une programmation accessible et intergénérationnelle.

L'un des impacts majeurs du projet réside dans le renforcement du lien social et de la cohésion entre les habitants. Cela a contribué à changer le regard porté sur le territoire et à valoriser positivement le Parc de Montaud ainsi que le Théâtre de Verdure comme lieux culturels et de rassemblement.

Le projet a également permis de rendre la culture cinématographique plus accessible à tous. Les projections en plein air, associées aux animations thématiques, ont offert aux enfants, aux jeunes et aux familles une expérience culturelle immersive et conviviale. Les ateliers jeux et animations musicales ont renforcé l'implication du public et transformé la séance de cinéma en un véritable moment festif.

Les animations, leurs ont permis d'entrer dans l'univers du film avant même le début de la séance et de devenir acteurs de l'événement.

Le chantier éducatif mis en place dans le cadre du festival a également eu un impact fort auprès de la jeunesse du territoire. Il a permis à des jeunes parfois éloignés de l'offre culturelle de participer concrètement à l'organisation du festival, en travail d'équipe et en prenant des initiatives.

Ce bilan encourage la poursuite du projet pour les prochaines années. Les retours positifs recueillis démontrent l'intérêt de maintenir et développer ce type d'initiative afin de continuer à favoriser la mixité, la participation citoyenne et les échanges entre les habitants du territoire.

Portrait Croisés :

Le projet a réuni 6 enfants âgés de 9 à 12 ans ainsi que 6 résidents de la maison de retraite de Chavassieux, accompagnés par les animateurs référents, la réalisatrice et son équipe.

Tout au long de l'année, les différents temps de rencontres, de préparation, de tournage et de projection ont favorisé une forte implication des participants. Les familles et partenaires ont également répondu présents lors des temps de restitution et de diffusion du clip.

Le projet « Portraits Croisés » a eu un impact humain, éducatif, culturel et social particulièrement fort.

L'action a permis de renforcer les liens intergénérationnels entre les enfants et les résidents de la maison de retraite. Les différents temps de rencontres ont favorisé l'écoute, la bienveillance et la création de relations de confiance entre les participants.

Les résidents ont pu transmettre leurs souvenirs, leurs expériences de vie et leurs émotions à travers un support artistique valorisant. Cette démarche a contribué à renforcer leur estime de soi, leur sentiment d'utilité et leur bien-être.

Pour les enfants, le projet a permis de développer l'ouverture d'esprit, l'écoute et la sensibilité aux parcours de vie des personnes âgées. Ils ont également pu découvrir les différentes étapes de création d'un projet audiovisuel, développer leur créativité et prendre confiance dans leur capacité à s'exprimer.

Le clip a constitué un véritable support de mémoire et de transmission. À travers les scènes filmées, les chansons et les souvenirs racontés, le projet a permis de préserver et valoriser des histoires de vie tout en créant une œuvre collective accessible à tous.

L'accompagnement par une réalisatrice professionnelle « Melle DOU » a également permis aux participants de découvrir l'univers du cinéma et de la création audiovisuelle dans des conditions valorisantes et adaptées.

Le projet a eu un impact positif sur les familles, qui ont pu découvrir les échanges et la complicité développés entre les enfants et les résidents. Les temps de projection et de diffusion ont suscité beaucoup d'émotions et de retours positifs.

Enfin, cette initiative a contribué à renforcer l'image positive du quartier et à mettre en lumière des actions locales porteuses de valeurs d'éducation populaire, d'inclusion, de solidarité et de partage.

Le succès rencontré par le clip et sa reconnaissance lors du Sainté Clip Festival démontrent l'importance de soutenir des projets favorisant la rencontre entre les générations et la valorisation des habitants à travers des créations collectives accessibles à tous.

Accueil de médiation numérique et accès aux droits : quartier Grand Clos / Chavassieux et Cote Chaude

Dans le cadre de ses actions de proximité et d'accompagnement des habitants, l'Association Parc de Montaud a mis en place, tout au long de l'année 2025, un accueil dédié à la médiation numérique et à l'accès aux droits.

Cette permanence, animée par une médiatrice numérique de la ville de St Etienne, s'est déroulée sur une demi-journée toutes les deux semaines au sein de nos locaux.

Cette action avait pour objectif d'accompagner les habitants dans leurs démarches administratives

numériques, de lutter contre la fracture numérique et de favoriser un meilleur accès aux droits pour tous sur le quartier Grand Clos / Chavassieux :

- Faciliter l'accès aux droits et aux services administratifs en ligne.
- Accompagner les habitants dans l'utilisation des outils numériques.
- Lutter contre l'isolement numérique.
- Favoriser l'autonomie des habitants dans leurs démarches administratives.
- Créer un espace d'écoute, d'accompagnement et de proximité.
- Renforcer le lien social au sein du quartier.

Les habitants ont pu bénéficier d'un accompagnement personnalisé concernant différentes démarches administratives et numériques :

- Création et gestion d'adresses mail.
- Accompagnement sur les plateformes administratives (CAF, France Travail, CPAM, impôts, retraite, ANTS, etc.).
- Aide à la rédaction et à l'envoi de documents.
- Accompagnement à la prise de rendez-vous en ligne.
- Sensibilisation à l'utilisation des outils numériques.
- Soutien dans la compréhension des démarches administratives.

La médiatrice numérique a également joué un rôle d'écoute et d'orientation, permettant aux habitants d'être redirigés vers les structures ou partenaires adaptés à leurs besoins.

Cette initiative a également renforcé le rôle de l'Association Parc de Montaud comme acteur de proximité et lieu ressource pour les habitants du quartier Grand Clos / Chavassieux.

Ces permanences de médiation numérique ont permis de continuer à accompagner les habitants face aux évolutions des démarches administratives dématérialisées et de renforcer l'inclusion numérique sur le quartier Grand Clos / Chavassieux.

Fête de Quartier Solidaire : Stade du Puits de la Loire

En septembre 2025, une grande Fête de Quartier Solidaire a été organisée au stade du Puits de la Loire en partenariat avec l'Association Parc de Montaud, l'Amicale Laïque de Côte Chaude, l'AGASEF et la MJC des Tilleuls.

Cette journée festive et conviviale avait pour objectif de rassembler les habitants autour d'un événement solidaire, accessible à tous, favorisant les rencontres, le partage et la mixité des publics. L'événement s'est articulé autour d'un vide-grenier solidaire organisé le matin, suivi l'après-midi d'animations familiales et de concerts ouverts à tous. La journée a débuté par un vide-grenier ayant rassemblé de nombreux exposants et visiteurs dans une ambiance conviviale et familiale.

Dans une démarche solidaire, l'intégralité des recettes liées aux réservations des emplacements a été reversée au Secours Populaire de la Loire afin de soutenir ses actions auprès des personnes en difficulté.

La forte mobilisation des habitants, des partenaires et des bénévoles a permis de faire de cet événement un moment important de la vie locale et associative.

Le public présent a été particulièrement diversifié, réunissant habitants du quartier, familles, jeunes, seniors ainsi que des personnes venues d'autres secteurs de Saint-Étienne. Cette mixité du public a largement contribué à la réussite de l'événement et à la création de liens entre les habitants.

Cette action a eu un impact social et solidaire important sur le territoire.

Le vide-grenier solidaire a également donné une dimension citoyenne et engagée à l'événement grâce au soutien apporté au Secours Populaire de la Loire.

Les animations et concerts ont favorisé la participation des familles et encouragé les échanges intergénérationnels dans un cadre festif et bienveillant.

Le partenariat entre les différentes structures associatives a renforcé la dynamique locale et démontré l'importance du travail collectif dans la mise en place d'actions de proximité à destination des habitants.

La Fête de Quartier Solidaire confirme l'importance de proposer des événements fédérateurs favorisant la solidarité, la mixité sociale et le vivre-ensemble.

Cette dynamique encourage la poursuite et le développement d'actions partenariales similaires afin de continuer à créer des temps forts accessibles à tous les habitants du territoire.

Actions Jeunesse Active :

En continu...

- Collectif jeunes 16-20 ans : Accompagner des jeunes dans la réalisation de leurs projets et offrir un accueil spécifique pour les jeunes en dehors du CLSH
- Chantiers Citoyens: Etre acteur de leurs loisirs, les responsabiliser et les rendre autonome
- Insertion Jeunes : Mettre en place un accompagnement professionnel et scolaire pour les jeunes de 14 à 25 ans sur le secteur Nord-Ouest de St Etienne, en collaboration étroite avec les acteurs éducatifs du territoire avec si possible une entrée en formation BAFA/CPJEPS/BPJEPS/EDUCATEUR/MONITEUR-EDUCATEUR...
- Promeneur du Net : Un référent est présent sur ce dispositif mis en place par la CAF de la Loire et coordonné par ZOOMACOM. L'objectif est d'assurer une veille active et une présence accessible pour les jeunes sur les réseaux sociaux, afin de les sensibiliser aux avantages et aux risques liés au numérique et à l'usage des réseaux sociaux.

En 2025 c'est :

Chantiers Citoyens : 25 jeunes âgés de 14 à 18 ans.

Animation Jeunes 15 ans et + : Les soirées, événements festifs et journées spécifiques ont réuni environ 50 jeunes âgés de 14 à 18 ans.

Insertion Jeunes: 33 jeunes accueillis au sein de la structure.

IV - Les soirées jeunes :

Deux vendredis par mois, les jeunes se retrouvent pour des soirées conviviales, entre animations ludiques et échanges d'idées. Ces moments favorisent la co-construction de projets et renforcent les liens au sein du groupe.

- En 2025, une quinzaine de jeunes participent régulièrement
- Sorties culturelles et événements (spectacles, concerts, festivals) organisés avec eux tout au long de l'année

Ces temps créent un véritable espace d'expression et d'engagement, essentiel à leur épanouissement.



V- L'accueil périscolaire :

L'accueil périscolaire a lieu dans nos locaux, au cœur du Parc de Montaud :

- Un lieu sûr et stimulant pour les enfants, avant et après l'école
- Une équipe dédiée, professionnelle et engagée
- Une adaptation constante pour répondre aux besoins des familles

VI- Les mercredis :

- Après-midi dédiés aux loisirs, découvertes et activités variées
- Groupes réorganisés pour accueillir plus d'enfants
- Participation à des projets plus ambitieux pour les différents groupes (3-5ans, 6-8ans et 9-11ans)



VII - Promeneur du Net :

On continu :

Depuis janvier 2017, la CAF de la Loire a lancé le dispositif : Promeneur du Net, pour aller à la rencontre des jeunes dans l'univers numérique. En 2018, notre référente jeune, est devenue l'une des 19 promeneurs du net de la Loire, un rôle clé pour accompagner les jeunes en ligne.

Leur mission :

- Comprendre comment les jeunes utilisent Internet pour mieux les soutenir
- Répondre à leurs questions et besoins numériques
- Encourager l'esprit critique face aux contenus en ligne
- Prévenir les risques comme le cyber harcèlement ou les fake news
- Réduire les inégalités d'accès à l'information et aux outils numériques

Grâce à des formations régulières animées par Zoomacom, réseau de médiation numérique, les promeneurs du net partagent leurs expériences et se forment continuellement.

Impact :

Notre référent a permis de maintenir un lien fort avec les jeunes via Facebook, Snapchat, TikTok... offrant écoute et soutien malgré l'isolement. Cette présence rassurante aide à créer un environnement numérique plus sûr et inclusif.

Le dispositif reste un véritable atout au sein de notre structure et sur le territoire, en rapprochant jeunes et acteurs sociaux et en promouvant un usage responsable du numérique.

Conclusion pour l'année 2025:

Nous avons renforcé nos accueils, élargi nos locaux et tissé de nouveaux partenariats. Malgré les défis, notre équipe a su s'adapter avec créativité et engagement pour répondre aux besoins des enfants/jeunes et familles du territoire.

Collaboration et participation autour de la démarche QIC (Quartier à Impact Collectif) pour le secteur Grand Clos/Chavassieux. Temps d'échange avec les autres structures d'éducation populaire en QPV de St Etienne Métropole sur nos pratiques professionnelles, nos actions, l'implication des habitants, essayer d'avoir une vision de notre structure et quartier de demain... en partenariat avec le Labo Cité, financé par l'ANCT et dispensé par la Scop Accolades.

Un courrier d'état des lieux sur notre réflexion autour des questions de l'accès aux droits sur le territoire Nord-Ouest des St Etienne a été envoyé aux élus/directions/présidents des différentes institutions (CAF, Mairie de St Etienne, Département, Préfecture).

Réflexion autour de la PS jeunes sur le territoire Nord-Ouest avec les partenaires du secteur et la CAF.

Nous remercions chaleureusement nos partenaires et les familles.

En 2026, sera l'année pour :

- Poursuivre le travail dans le cadre du QIC
- Réfléchir pour l'accueil d'un bus « Accès aux droits » sur le territoire Grand

Clos/Chavassieux, Côte Chaude.

- Proposer un projet autour de l'aménagement d'équipement au Stade du Puits de la Loire et/ou sur la place Jacques Duclos en lien avec les habitants.
- Débuter une action collective avec les partenaires LQJ autour de la sensibilisation à la mobilité douce en direction des jeunes et habitants: Vélo
- Réfléchir sur comment mobiliser et rendre acteurs les habitants du quartier en leur redonnant le pouvoir d'agir : dans les actions, la prise de paroles, leurs implications au sein de la structure et pour le quartier.
- Réfléchir autour de la PS jeunes sur le territoire Nord-Ouest avec les partenaires du secteur. Expérimentation d'un accueil secteur jeunes mutualisé sur la 1ere semaine des vacances de février 2026.
- Préparer l'anniversaire des 50 ans de l'association du Parc de Montaud en 2027.
- Mettre en place du diagnostic pour le renouvellement de l'agrément EVS pour 2028-2032

Face aux évolutions, contraintes et besoins du territoire, nous restons engagés à offrir des espaces et accueils sécurisants, inclusifs et citoyens sur le territoire.

Nous poursuivons notre recherche de solutions pour maintenir ces services essentiels à leur bien-être et leur développement.

Un grand merci aux équipes:

Enfin, un immense merci à l'équipe de l'Association Parc de Montaud pour son engagement, sa créativité et sa capacité d'adaptation. Leur travail quotidien montre combien il est essentiel de pouvoir s'appuyer sur des professionnels formés, impliqués, capables de construire un projet éducatif en phase avec les réalités du territoire.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2025

En 2025, le conseil d'administration est constitué de 9 membres.

2 Co Présidents	-Emmanuelle Guillaud -Yanick Prudent
2 Co Trésoriers	-Marc Weber Frédéric Béal
6- Administrateurs	-Christian Borghese (représentant ASL) -Robert Grando (représentant TRIANGLE) nouveau entrant -Loïc Sagne -Michel Villemagne (Démissionnaire) -Aïcha Castaneda (Démissionnaire) Jean Marc Bernard Taklit Chiter (Démissionnaire)

Le conseil d'administration se réunit 1 fois par mois environ en présence des Co directeurs et des représentants du personnel.

Il est soumis au vote et est reconductible dans le temps lors de chaque assemblée générale. Il peut accueillir toute personne intéressée et élue lors de cette réunion.

Les prochains renouvellements du conseil d'administration :

Noms	Prénoms	Date de renouvellement
Guillaud	Emmanuelle	2029
Prudent	Yannick	2028
Weber	Marc	2027
Béal	Frédéric	2030
Sagne	Loïc	2028
Bernard	Jean-Marc	2027
Borghese	Christian	2027
Robert	Grando	2029